

COMITE DES FÊTES DE KOLBSHEIM

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL : TABLES ET BANCS « GARNITURES »

Aux résidents et associations de KOLBSHEIM

Entre la commune de Kolbsheim, propriétaire du matériel, et M/Mme
demeurant emprunteur du matériel.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. Nombre de garnitures souhaitées (ensemble composé d'une table et de deux bancs) :

2. Durée de la location :

La présente location est consentie pour une durée maximale de quatre jours, à compter du
jusqu'au

Date et heure de livraison souhaitée (au plus tard le vendredi matin avant la location) : le à

Date et heure de récupération souhaitée : le à

A noter que le matériel est livré en mains propres ; prendre rendez-vous auprès des employés communaux au
06 77 54 69 58

3. Prix de la location

Le prix de la location d'une garniture (livraison incluse) est de **7 €** pour les particuliers, et gratuit pour les associations.

Pour validation et enregistrement de la location, le règlement est à joindre au présent contrat par chèque à l'ordre du « Comité des fêtes de Kolbsheim ».

4. Caution

Un dépôt de garantie d'un montant de **150 €** est à joindre au présent contrat, et sera restitué au moment de la récupération.

5. Conditions générales

Le matériel ne devra en aucun cas être sous-loué ou prêté à une tierce personne.

Un état du matériel sera établi à la mise à disposition au preneur et fera l'objet d'un pointage à la restitution.

La caution servira à la réparation du matériel ayant subi des dommages.

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de proximité de Molsheim.

Lors de la signature du contrat le locataire s'engage à être assuré par une assurance responsabilité civile.

Fait en deux exemplaires et remis à chacune des parties avec signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord ».

A Kolbsheim, le

Pour la commune,

L'emprunteur,